Synthèse de la politique de conflit d'intérêts

Mise à jour - Juillet 2024

Allianz Life Luxembourg S.A. est une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois.

Notre entité intervient en tant qu'acteur du marché financier au sens large du terme et entre en contact avec différentes parties prenantes : preneurs d'assurances, bénéficiaires, prospects, courtiers, actionnaires, personnels, fournisseurs de biens ou de services, tiers, investisseurs, autorités judiciaires ou de contrôle.

Considérant la protection des intérêts de ses clients comme étant prioritaire et essentielle, Allianz Life Luxembourg a élaboré une politique générale qui doit permettre à ses administrateurs, dirigeants et collaborateurs de se prémunir contre ce risque.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts est défini dans la politique interne comme une situation dans laquelle Allianz Life Luxembourg, l'un de ses collaborateurs ou l'un de ses partenaires, se trouve, dans le cadre de ses activités, dans une situation pouvant porter atteinte aux intérêts de clients ou d'intermédiaires.

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque Allianz Life Luxembourg ou toute personne directement ou indirectement liée à la société se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Être susceptible de réaliser un gain financier, ou d'éviter une perte financière, au détriment potentiel du client.
- Avoir un intérêt dans le résultat du service fourni au client, ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci, qui est différent de l'intérêt du client dans ce résultat.
- Avoir une incitation financière ou tout autre avantage de nature à favoriser l'intérêt d'un autre client ou d'un groupe de clients au détriment de l'intérêt du client.
- Être fortement impliqué dans la gestion ou le développement de produits d'investissement basés sur l'assurance, en particulier lorsque cette personne a une influence sur la tarification de ces produits ou sur leurs coûts de distribution.

Mesures de prévention

Allianz a pris des mesures organisationnelles et administratives adéquates afin de prévenir et gérer les conflits d'intérêts potentiels identifiés.

- **Politique sur la gestion des réclamations**
  La politique sur la gestion des réclamations doit permettre d'identifier les cas potentiels ou avérés de conflits d'intérêts.

- **Politique de rémunération**
  La politique de rémunérations (frais et commissions) définit le cadre et les situations visant à prévenir les conflits d'intérêts au niveau des intermédiaires en assurance.

- **Politique en matière de cadeaux**
  La politique d'Allianz Benelux en matière de cadeaux présente des règles et des lignes directrices pour limiter les risques de conflits d'intérêts.

- **Code de conduite**
  Le Code de conduite de Allianz Benelux définit les normes éthiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, en matière d'intégrité, de règles relatives aux informations privilégiées, de conflits d'intérêts et de transparence.

- **Registre des conflits d'intérêts**
  Allianz Life Luxembourg tient à jour un registre des conflits d'intérêts qui permet de consigner toutes les situations passées ou potentielles en matière de conflits d'intérêts.

- **Mesures organisationnelles**
  Des mesures organisationnelles sont prises au sein de Allianz Life Luxembourg afin de cloisonner les échanges d'informations entre collaborateurs, lorsqu'ils pourraient avoir un effet négatif sur les intérêts des clients, de limiter les flux d'informations privilégiées (principe du « besoin de savoir ») et d'appliquer le principe de séparation des fonctions.

- **Information des clients**
  En dernier recours, lorsqu'un conflit d'intérêts ne peut être évité ou suffisamment géré, les clients concernés sont informés afin qu'ils puissent prendre une décision en connaissance de cause.
  Le Département Compliance assure le suivi de l'envoi des informations.

- **Formation et sensibilisation du personnel**
  Les collaborateurs de Allianz Life Luxembourg sont régulièrement formés sur la gestion des conflits d'intérêts afin de leur permettre de mieux les identifier et de les remonter sans délai.